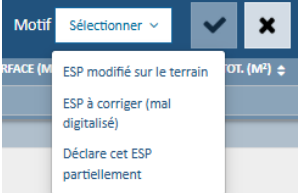




Editer un/une bosquet/mare/roselière/cairn

Etape	Outil	Action
1	PARCELLES	Cliquez sur le contexte « <i>PARCELLES</i> ».
2		Sélectionnez la parcelle.
3	ESP	Accédez au contexte des « <i>ESP</i> ».
4		Cliquez sur « <i>Sélectionner un ESP</i> » ou directement sur l'ESP affiché. (Ou: cliquez sur la ligne de l'ESP au tableau.)
5		L'élément sélectionné apparaît plus clair.
6		Cliquez sur « <i>Editer un ESP</i> ».
7		Positionnez le pointeur de la souris à l'endroit où vous souhaitez éditer la géométrie de l'élément. Editez la géométrie en tirant et en maintenant le bouton gauche de la souris enfoncé.
8		Sélectionnez le motif correspondant et confirmez l'édition de l'élément.
9		Après validation, l'élément présente sa nouvelle forme.

10		En validant, les modifications sont reprises au niveau du tableau des ESP.
----	---	--

Informations complémentaires sur les modifications d'ESP :

- *Le type d'élément ne peut pas être modifié. Ainsi p.ex. une haie ne peut pas être renommée en rangée d'arbres ; un bosquet ne peut pas être renommé en mare. Dans ce cas, l'ancien élément doit être supprimé et un nouvel élément doit être ajouté en lieu et place.*
- *Dans la colonne « Changé » sont marqués comme « changé » à la fois les éléments ajoutés et les éléments édités.*
- *Comme motifs d'édition d'un élément sont proposés :*
 - *« ESP modifié sur le terrain » = L'élément a été modifié sur place (par plantation/installation/arrachage).*
 - *« ESP à corriger (mal digitalisé) » = L'élément est toujours présent dans sa forme originale, mais a été mal digitalisé.*
 - *« Déclaré cet ESP partiellement » = L'élément est toujours présent dans sa forme originale. Le déclarant retire toutefois une partie de l'élément de sa demande.*